



Demission de la fonction publique

Par **omisimar**, le **15/03/2010** à **06:59**

Bonjour,

Enceinte et fonctionnaire titulaire depuis 2001 j'ai démissionné volontairement et quitté l'administration en me basant sur la loi de protection des femmes enceintes qui leur permet de démissionner sans délai de préavis, cette loi doit s'appliquer à toutes les femmes et donc aux fonctionnaires aussi. Depuis je me heurte à mon administration qui ne me verse pas mes indemnités maternités et chômage , est ce normal et que dois je faire pour faire valoir mes droits? Ma DRH bloque sans cesse mon dossier, puis m'en référer aux instances supérieures et comment?